

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2024

TERRITOIRES ZÉRO FAIM - (N° 2064)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE3

présenté par

Mme Petex, Mme Corneloup, Mme Valentin, M. Taite, M. Breton et Mme Anthoine

ARTICLE 2

I. – À l’alinéa 24, après le mot :

« élargie »

insérer le mot :

« , adaptée »

II. – En conséquence, substituer au mot :

« adaptée »

le mot :

« adéquate ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'évaluation mentionnée dans ce contexte vise à analyser les effets des expérimentations menées en matière de santé publique et de promotion de la vente de produits locaux, frais et en circuits courts. Cette évaluation est essentielle pour comprendre l'impact de ces initiatives sur la lutte contre la précarité alimentaire et pour déterminer les éventuelles adaptations ou pérennisations nécessaires.

L'évaluation se concentre principalement sur deux aspects : d'une part, les effets des expérimentations sur la santé publique et, d'autre part, leur impact sur la vente de produits locaux en circuits courts.

En ce qui concerne la santé publique, l'évaluation analyse les changements éventuels dans les habitudes alimentaires des populations bénéficiaires des initiatives. Elle examine également les effets sur la prévention des maladies liées à l'alimentation, telles que l'obésité, le diabète ou les

maladies cardiovasculaires. L'objectif est de déterminer dans quelle mesure ces initiatives contribuent à améliorer la santé globale des populations concernées.

Par ailleurs, l'évaluation se penche sur l'impact des expérimentations sur la vente de produits locaux, frais et en circuits courts. Elle évalue notamment leur influence sur le développement des filières agricoles locales, la promotion de la production alimentaire durable et la dynamisation des économies régionales. L'objectif est de mesurer la viabilité économique de ces initiatives et leur capacité à favoriser une alimentation de qualité pour tous.

En fonction des résultats de l'évaluation, des décisions sont prises quant à la prolongation, l'élargissement, l'adaptation ou la pérennisation des expérimentations. Ces décisions reposent sur une analyse fine des caractéristiques des territoires et des publics concernés. Il s'agit d'identifier les contextes dans lesquels ces initiatives sont les plus efficaces et susceptibles de constituer une solution adéquate contre la précarité alimentaire.

En conclusion, l'évaluation des expérimentations sur la santé publique et la vente de produits locaux en circuits courts joue un rôle crucial dans la lutte contre la précarité alimentaire. En identifiant les impacts positifs et en déterminant les conditions de leur pérennisation, elle contribue à construire des politiques alimentaires plus efficaces et mieux adaptées aux besoins des populations les plus vulnérables.